

Les Monuments historiques dans le budget de la Confédération

Autor(en): **Zeller, W.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **53 (1958)**

Heft 1-fr

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-173649>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les Monuments historiques dans le budget de la Confédération

« L'activité de la Commission Fédérale des Monuments Historiques se rencontre avec celle d'institutions qui ont un but analogue, au premier rang desquelles il faut citer le *Heimatschutz*. Celui-ci, au reste, dispose de ressources beaucoup plus larges que notre Commission. La vente d'écus en chocolat, qui eut lieu en 1946 et fut répétée l'année suivante, a rapporté près d'un million, grâce auquel le *Heimatschutz* est devenu agissant. Il est à même de distribuer des subsides librement, sans être bridé par des lois et des règlements. »

Les lignes ci-dessus ont été écrites il y a dix ans par le président de la Commission Fédérale des Monuments Historiques, M. Linus Birchler, professeur d'histoire de l'art à l'Ecole Polytechnique Fédérale. Ainsi s'exprimait l'homme le mieux informé des richesses artistiques de notre patrie. Avec une totale franchise, il avait mentionné ce fait incroyable que, à la seule exception de l'Albanie, tous les Etats européens, y compris ceux qui ont le plus souffert des destructions au cours de la deuxième guerre mondiale, consacrent à la conservation des monuments historiques des sommes plus considérables, proportionnellement à la population, que la Suisse, pays prospère entre tous!

Au budget de la Confédération ne figurait alors pour les monuments historiques qu'une somme de 120 000 francs, sous prétexte que l'entretien des monuments incombe principalement aux cantons.

Et voici les conséquences: des édifices parmi les plus précieux sont allés inexorablement à leur ruine, parce que les moyens de les maintenir et de les restaurer faisaient défaut. M. Birchler citait en nombre des exemples probants. De notre côté, nous avons pris la route avec notre appareil de photographie et avons rapporté de ces pérégrinations un riche choix d'images. Peut-être que quelques membres de notre Ligue se souviennent du premier fascicule de 1949 dans lequel nous avons rendu compte de notre exploration. C'était pour le pays des Confédérés à la fois attristant et honteux. L'article souleva d'ailleurs passablement de poussière.

Mais l'effet souhaité fut obtenu: le crédit alloué aux monuments historiques a été fixé à 250 000, puis à 600 000 francs. Comme, récemment, le postulat Conzett a été unanimement approuvé et adopté par les commissions des deux Chambres, les monuments historiques disposeront à l'avenir d'un total annuel d'un million et demi. Nous nous réjouissons hautement de ce succès; mais, franchement, si l'on tient compte du prix actuel de la main-d'œuvre, si l'on songe que les cantons les plus dotés en monuments historiques sont les Grisons, les cantons de la Suisse centrale, le Tessin et le Valais, c'est-à-dire les cantons les plus pauvres et les moins capables, réduits à leurs propres ressources, d'en prendre un soin efficace, ce million et demi, ce n'est pas trop.

Il ne fait aucun doute que les rapports de confiance réciproque qui lient le *Heimatschutz* à la Commission Fédérale ne se relâcheront pas. Maintes fois, notre Ligue, dans des cas difficiles, a été guidée dans la bonne voie par les avis que lui a donnés, avec sa compétence éprouvée, M. Holderegger, secrétaire de la Commission. Et si nous pouvons mettre à la disposition des savants membres de la Commission une collection abondante de documents photographiques, nous ne faisons qu'apporter notre pierre à l'œuvre commune.

W. Zeller
(traduction)